

genre de travaux de recherche est menée par l'Institut de recherche sur les pâtes et papiers, dans un immeuble qui a été fourni par l'État fédéral, à la condition que l'Institut fournirait le personnel. Toutefois, je voudrais comparer nos statistiques à celles des États-Unis. Nos voisins américains consacrent quelque 16 pour cent à l'étude sur les insectes et les maladies, 60 pour cent à la recherche sur les forêts et 24 pour cent à la recherche sur les produits forestiers. Je ne dis pas que ce déséquilibre est mauvais, mais je signale ce que nous pouvons, et que nous devons, si nous voulons survivre en tant que pays forestier, anticiper les 50 prochaines années et affecter des sommes plus considérables à ces domaines. Il serait peut-être désirable de modifier cette proportion. Toutefois, la question importante c'est que nous devrions nous intéresser bien davantage à nos forêts.

J'ai parlé de la recherche forestière. L'appellation est tendancieuse. Même les économistes en questions forestières et les spécialistes de la Direction des recherches sur les produits forestiers s'occupent toujours de recherches sur place. Or au cours des années, alors que cette Direction relevait du ministère de l'Agriculture, elle s'appelait «Direction des recherches forestières», et le nom lui est resté. A mon avis, nous pourrions avantageusement lui donner un nouveau nom, mais ce n'est pas aussi important que la nécessité de la décentraliser. A l'heure actuelle, toutes nos Directions relèvent du sous-ministre, et aucun sous-ministre adjoint ne lui est assigné. C'est une situation qui devrait être corrigée, et elle sera redressée à brève échéance.

Nous devons poursuivre un programme de recherches coordonné et je dois dire que grâce à l'approbation du conseil du Trésor, nous étudions actuellement l'organisation du ministère afin de mettre à profit l'expérience que nous avons acquise au cours des deux ou trois premières années du nouveau ministère.

Il y a deux ou trois autres crédits dont on pourrait faire mention. Le crédit n° 25 a trait au maintien et au fonctionnement de la Direction de l'entomologie et de la pathologie forestières. Les prévisions budgétaires de 3.4 millions qu'on a proposées donneront lieu à une augmentation générale de \$41,000 par rapport à l'an dernier. Les traitements et les salaires exigeront une dépense supplémentaire de \$32,000, tandis que les crédits attribués aux heures de travail supplémentaire sont augmentés de \$9,000. L'augmentation de \$28,000, qui apparaît surtout au chapitre des services professionnels et spéciaux, est attribuable à un versement qui a été fait à

l'Institut de répression biologique du Commonwealth. Ce crédit apparaissait autrefois aux prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture; il a trait à l'acquisition de collections de parasites et d'animaux prédateurs, collections dont nous avons besoin pour protéger la forêt, et à la réception de matériel de recherches provenant de l'étranger. Il ne s'agit donc pas d'une contribution faite uniquement à l'Institut du Commonwealth. Nous en tirons de grands avantages. L'honorable député de Qu'Appelle et les autres honorables députés qui sont au courant de la situation pourront confirmer mes dires.

Depuis le peu de temps que je suis ministre, j'ai reçu des demandes de renseignements sur la politique du ministère en ce qui concerne le choix d'emplacements pour des laboratoires. Si je mentionne ce fait, c'est que le rapport Glassco a signalé que nos laboratoires quittaient les universités et les institutions de recherches et qu'ils s'isolaient ainsi sans raison. Je crois que tout scientifique acceptera en principe cette affirmation, mais on doit se rappeler que le ministère fédéral des Forêts constitue un organisme unique, en ce sens que l'administration des forêts relève des provinces. Lorsque nous entreprenons des travaux de recherches, nous devons voir à ce qu'ils s'insèrent dans le cadre des travaux effectués par les ministères des Terres et Forêts des diverses provinces. Nous avons des équipes de recherches à Fredericton, à Québec, à Vancouver et à Winnipeg. Certaines de nos équipes sont installées à Terre-Neuve et dans d'autres régions du pays. Ces équipes ne sont associées à aucune institution. Pour remédier à la situation, il importe au plus haut point, vu notre régime constitutionnel et la répartition des compétences, que nos agents de recherches collaborent étroitement avec les services forestiers des diverses provinces.

A propos de la Colombie-Britannique, j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider à la pose de la pierre angulaire d'un vaste centre de recherches à Victoria, en août dernier. Les travaux, qui coûteront environ 3 millions de dollars, ont été commencés en avril de cette année et nous espérons qu'ils seront terminés d'ici douze mois. Le budget principal des dépenses, qui a été présenté en février 1963, renfermait un crédit de \$196,000, mais les travaux ont progressé si rapidement que nous avons dû prélever \$600,000 sur un autre crédit pour les affecter aux travaux de Victoria. Le laboratoire servira à tous les services du ministère, en Colombie-Britannique, sauf au laboratoire de recherches sur les produits forestiers, qui est situé dans la cité universitaire.